

Une deuxième étape cruciale

Les élections du 20 octobre ont eu lieu.

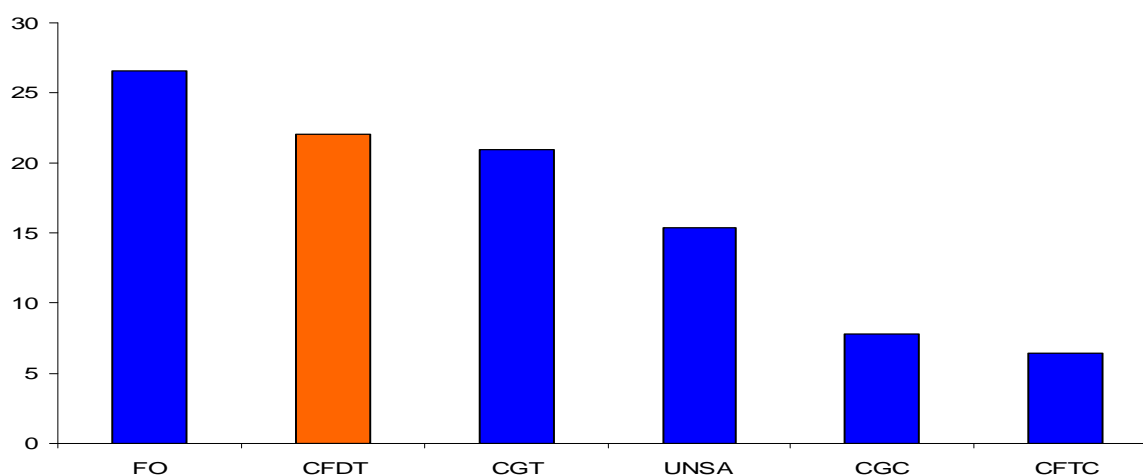
Avec un taux de participation de 73,94%, ce scrutin est une réussite. Les personnels civils de la Défense se sont mobilisés pour donner leur vote aux organisations syndicales de leur choix.

FO reste la 1^{ère} organisation syndicale (26,58 %), mais perd 3 points par rapport aux résultats des élections CHSCT de 2006.

Avec 22,04 %, la CFDT conserve sa 2^{ème} place dans le paysage syndical du Ministère de la Défense, suivie de près par la CGT (21,64 %). LA CFDT obtient ainsi 3 sièges au Comité Technique Ministériel. Les élus CFDT qui siègeront sont :

- **Luc Scappini (Titulaire - Secrétaire Général de la CFDT Défense)**
- **Sophie Morin (Titulaire - Secrétaire générale adjointe de la CFDT Défense)**
- **Christophe Henry (Titulaire - Secrétaire national de la CFDT Défense)**
- **Christine Sergent (Suppléant - Secrétaire nationale de la CFDT Défense)**
- **Didier Thomelin (Suppléant - Délégué Fédéral Régional de la CFDT Défense)**
- **Philippe Buyens (Suppléant - Délégué Fédéral Régional de la CFDT Défense)**

La liste commune UNSA/CGC voit ses résultats partagés à deux tiers et un tiers, selon les termes du protocole qui lie ces deux organisations syndicales. Avec 15,6 %, UNSA est donc la 4^{ème} organisation syndicale au sein du MinDef.



	FO	CFDT	CGT	Liste commune UNSA (2/3) CGC (1/3)		CFTC
				UNSA	CGC	
Nb de voix	12383	10267	10081	7248	3624	2976
% / Exprimés	26,58	22,04	21,64	15,56	7,78	6,39
Sièges Titulaires Obtenus / 15	4	3	3	3	1	1

Le Syndicat Défense Méditerranée remercie tous les personnels qui ont porté leur vote vers la CFDT. En cette période de fortes restructurations, nous sommes bien conscients des enjeux pour les années à venir. Les velléités basiquement comptables de notre administration n'évolueront pas, et la CFDT restera en première ligne pour défendre les intérêts des personnels civils.

La 2^{ème} étape du scrutin, à cet égard, est cruciale. Au-delà des scrutins liés aux CTR (Comités Techniques de Réseaux) qui relèvent des grandes chaînes d'emploi, les opérations de vote du 13 décembre 2011 permettront notamment de déterminer la représentativité des organisations syndicales au niveau local. Cela vaut pour les Bases de Défense, mais aussi pour les Commissions d'Avancement des fonctionnaires, contractuels et ouvriers d'état.

C'est ainsi que pour les BdD, les votes des personnels donneront donc toute légitimité aux représentants syndicaux pour discuter des :

- **effectifs, emplois et compétences**
- **évolutions ayant une incidence sur les personnels**
- **formation, développement des compétences, qualification et insertion professionnelle**
- **politique indemnitaire et critères de répartition**
- **égalité professionnelle, parité et lutte contre les discriminations.**

Pour les CAP et CAO, il est évident que plus les votes se porteront vers la CFDT, plus nos élus CFDT auront les moyens de défendre et de faire progresser les questions d'avancements des personnels civils de la Défense. La CFDT est porteuse de valeurs dans ce domaine et les équipes déjà en place ont des bilans à faire valoir.

Enfin, l'enjeu de ce scrutin est tellement fort que nous verrons sans doute un peu de tout et n'importe quoi dans le cadre de cette campagne électorale. Il est possible que certaines organisations syndicales, plus habituées ces dernières années à jouer la division plutôt que l'unité syndicale, continuent de « taper » sur les autres plutôt que de tout mettre en œuvre pour lutter contre une administration de plus en plus hermétique à la condition des personnels. Ces derniers n'ont que faire, d'ailleurs, des différents qui pourraient opposer telle ou telle organisation syndicale. Leurs seuls soucis, plus que légitimes, ce sont la défense de leur outil de travail, le maintien de leurs acquis et, d'une façon générale, les améliorations qui peuvent être apportées à leurs conditions de travail (salaires, avancement, reconnaissance de la hiérarchie, etc..).

Et c'est bien aussi la priorité du Syndicat CFDT Défense Méditerranée !

Toulon, le 29 octobre 2011